

## Devenir adhérent à Terra Vitis Beaujolais Bourgogne - Procédure à suivre

version 2 - 05/10/09

### ⇒ Décembre à Janvier :

- renvoyer le coupon **d'inscription à l'association** (date limite : 1<sup>er</sup> février 2010)

- Pour ceux qui n'ont pas déjà suivi le stage Protection Phytosanitaire Raisonnée du CDB, **s'inscrire aux stages :**

\* **Améliorer ses pratiques : Certiphyto** (avant le 25/02/10) - Date du stage : 11 mars et 6 mai 2010 (dates à confirmer ultérieurement)

\* et **Mieux maîtriser les maladies et ravageurs de la vigne** qui aura lieu au printemps (1 jour – 13 mai 2010 : à confirmer)

Pour cela, contacter Colette Roche, au secrétariat du CDB, tel : 04 74 02 22 30

- **S'inscrire aux groupes de lutte raisonnée du CDB** (pour ceux qui ne les ont pas suivis pendant au moins un an) auprès de Romain LE GUILLOU, responsable des groupes protection phytosanitaire raisonnée à la Chambre d'Agriculture du Rhône / CDB (Tel : 04 74 02 22 37) - Date limite : fin février 2010.

### ⇒ Février :

- un **audit d'habilitation** sera réalisé dans votre exploitation par un technicien de l'association. Cet audit, d'une durée d'environ 2 heures vise à dresser un état des lieux de vos pratiques et donne lieu à la rédaction d'un bilan technique. Il permet également de vous présenter en détail le référentiel technique et de répondre à toutes vos questions concernant la démarche.

- suite à cet audit, votre dossier anonymé sera examiné lors de la **commission d'habilitation des nouveaux adhérents**<sup>1</sup> (début mars) qui décidera si vous pouvez directement entrer dans la démarche Terra Vitis ou si il est préférable que vous réalisiez une « année à blanc » afin de disposer de plus de temps pour vous familiariser avec le contenu du référentiel technique.

### ⇒ Mars :

- En Mars a lieu la **réunion de lancement** de la campagne, destinée à l'ensemble des adhérents, durant laquelle sont rappelées les grandes lignes du référentiel technique. Des thèmes de l'actualité technique viticole sont également abordés. Enfin, c'est à l'occasion de cette réunion que les documents d'enregistrements vous seront remis (carnet de suivi viticole entre autres).

- Tout nouvel adhérent doit impérativement suivre la **formation à la traçabilité** organisée par le service technique de l'association (gratuite). Cette formation d'une demi journée a pour objectif de vous présenter en détail les documents d'enregistrement à remplir en cours de campagne : parcellaire, carnet de suivi viticole...

### ⇒ Courant juillet/août :

Deux contrôles seront réalisés sur votre exploitation :

- le **contrôle interne** réalisé par une auditrice de la Chambre d'Agriculture du Rhône (réalisé tous les ans chez tous les adhérents). Durée : 2 heures environ.

- le **contrôle externe** réalisé par un organisme vérificateur indépendant (Certipaq/AcToA). Ce contrôle concerne 50% des nouveaux adhérents et 20% des anciens adhérents.

<sup>1</sup> composée de 7 membres de l'association

⇒ **Septembre**

- **l'audit documentaire** : dès la fin des vendanges vous rendrez à l'association vos documents d'enregistrement complétés pour que les éléments non disponibles le jour de l'audit interne soient contrôlés (contrôles de maturation, derniers traitements...).

⇒ **Octobre** :

La **commission de contrôle** se réunit pour examiner les dossiers anonymés des adhérents qui produisent des primeurs et qui doivent savoir rapidement s'ils ont le droit ou non d'utilisation de la marque. C'est lors de cette commission que le droit d'utilisation de la marque pour le millésime en cours est attribué ou non à chaque adhérent.

**Remarques** :

- vous avez la possibilité de présenter votre dossier lors d'une pré-commission (fin août) afin d'avoir un avis sur votre dossier (pour les coopérateurs dont la cave coopérative souhaite faire une cuvée Terra Vitis ou pour ceux qui envisagent de commercialiser de grands volumes sous la marque Terra Vitis et qui à ce titre engagent des frais)
- une deuxième commission a lieu en Novembre pour les adhérents qui ne produisent pas de primeurs.